

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Octobre 1879.

Chronique générale.

Au dernier conseil des ministres, tenu mardi, M. Grévy, après avoir abordé encore une fois la question d'amnistie réclamée par les furibonds des partis extrêmes, a donné à entendre que, tant qu'il serait Président de la République, l'amnistie plénière ne serait jamais acceptée par lui.

On affirme que M. Waddington a quitté le conseil des ministres, ce même jour, en déclarant qu'il ne présiderait plus.

Le National dit être en mesure d'affirmer que les maires accusés et convaincus de s'être affichés en compagnie de M. Blanqui, ne trouveront pas dans le cabinet l'indulgence sur laquelle ils comptaient ; que l'on fait une enquête et que M. Lepère est résolu à frapper les coupables.

Nous lisons d'autre part, dans la France, que le ministre de l'intérieur fait en ce moment dresser une liste de tous les maires et adjoints des communes de France qui peuvent avoir fait acte, d'après les rapports préfectoraux, d'opposition au gouvernement de la République.

L'attention du ministre a été, en outre, attirée sur les préfets et sous-préfets tièdes. Avant la rentrée, il y aurait un véritable bouleversement du personnel.

Plusieurs maires viennent d'écrire directement à M. le ministre de l'intérieur pour le prier de les révoquer, en lui avouant qu'ils ont assisté à un banquet royaliste à l'occasion du 29 septembre.

Un décret en date du 21 octobre nomme M. Gent, député, ancien préfet des Bouches-du-Rhône, gouverneur de la Martinique, en remplacement de M. le contre-ami-

ral Grasset, rappelé en France sur sa demande.

On dit que M. Eugène Raspail se portera candidat dans la circonscription d'Orange, en remplacement de M. Gent.

La question du scrutin de liste sera une des premières que discutera la Chambre ; M. Bardoux a terminé son travail et le déposera sur le bureau dès la rentrée.

Les grands-ducs Wladimir et Paul, de Russie, et le prince Oudenbourg, dînent aujourd'hui à l'Elysée ; ils chasseront ensuite avec M. Grévy dans le bois de Marly.

M. Gambetta est rentré hier matin à Paris, revenant du château des Crêtes.

Les communards sont tellement persuadés qu'ils obtiendront l'amnistie plénière que ceux d'entre eux qui n'ont que de très-moestes emplois ont donné avis de leur départ à leurs patrons. Il y en a cependant un certain nombre qui, gagnant par leur habileté d'assez gros salaires, déclarent qu'ils préfèrent rester en Angleterre. Ceux qui vivent d'argent dont on ne connaît pas la source ou qui ont reçu et continuent à recevoir des sommes de Paris, annoncent au contraire qu'ils entendent bien revenir et se grouper autour du citoyen Humbert.

On paraît se préoccuper beaucoup à Berlin, dans l'état-major allemand, de l'extension projetée des travaux de défense de la France à la frontière belge. Les Allemands attribuent au gouvernement l'intention de fortifier formidablement la frontière Nord-Est au même degré que celle de l'Est, dans un but de revanche, qui n'est presque plus à dissimuler.

Les projets du gouvernement français, dit une correspondance officieuse de Berlin, commencent à émouvoir l'opinion publique en Allemagne.

LE CONGRÈS OUVRIER DE MARSEILLE.

Le congrès ouvrier s'est ouvert lundi soir à huit heures et demie.

Le bureau est disposé en gradins avec tables recouvertes de velours rouge.

En haut, le buste de la Marianne avec bonnet phrygien, toge et écharpe rouge. Sur les murs, diverses inscriptions :

Pas de droits sans devoirs ; pas de devoirs sans droits.

Liberté, égalité, fraternité.

La terre au paysan ; l'outil à l'ouvrier.

Le travail pour tous ; émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes.

Science, paix, justice, union.

Puis les armes de Marseille : croix d'azur sur fond de sable.

500 assistants environ, dont 126 délégués, parmi lesquels plusieurs femmes.

Bureau : président, le citoyen Durand, délégué des boulangers de Marseille ; assesseurs, les citoyens Finance, Bonne, les citoyennes Grave et Hubertine Cuncler.

Secrétaires : le citoyen Hervé et le citoyen Louis Meunier.

Le président lit un discours écrit, de remerciements.

Le citoyen Gautier, de Lyon, lit un rapport au nom de la commission des résolutions du congrès de Lyon.

Il malmène fortement la députation opportuniste lyonnaise, appelle M. Andrieux apprenti préfet de police, raille le ton de magistrat de village de M. Le Royer.

Ce citoyen annonce tout le temps et fatigue l'auditoire.

Le citoyen Lombard lit un rapport conçu avec vigueur et intelligence. Il parle de la rare désinvolture des hommes au pouvoir.

Il demande quelles réformes ont été faites, quels abus ont été détruits depuis l'avènement de la République. « L'économie politique, dit-il, est une science fautive. »

« Les idées socialistes n'ont pas été enterrées dans la fosse où reposent trente mille de nos frères. »

Il formule enfin le programme socialiste, et demande la constitution d'un quatrième état : l'état ouvrier.

Il invoque l'exemple du nihilisme russe et du socialisme italien, veut l'émancipation de la femme, la propriété accessible à tous,

l'impôt payé par les riches, l'instruction intégrale, laïque, positiviste.

« Nous sommes, dit-il, dupes de faux apôtres de la liberté et des dirigeants de tout acabit. »

Il termine son discours en proposant que le congrès ouvrier de Marseille prenne le titre de congrès socialiste de France.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. (Gaulois.)

UNE CIRCULAIRE DE 1871.

On a peut-être oublié la circulaire que M. Jules Favre lança, en 1871, contre l'Internationale.

Il paraît que les représentants des gouvernements étrangers à Paris sont chargés de rappeler les termes de ce document à notre ministre des affaires étrangères.

Les cours d'Europe sont actuellement dominés par la crainte de voir la révolution se généraliser, grâce aux relations qui s'établissent entre les socialistes français et allemands, les nihilistes russes, les cantonalistes espagnols, les fédéralistes italiens et les internationalistes anglais.

On reproche à M. Waddington d'avoir, au milieu de ces circonstances inquiétantes, laissé s'ouvrir le Congrès de Marseille, tolérance impolitique et antipatriotique puisqu'elle a pour résultat d'enfermer la France dans un cercle de fer.

Expulsion des Frères d'Alais.

La Gazette de Nîmes, du 21, nous apporte des détails précis et intéressants sur cet exploit de M. le préfet du Gard :

« Enfin force est restée... à la force. Ce matin, à cinq heures et demie, six brigades de gendarmerie et le bataillon d'infanterie en garnison à Alais ont cerné la maison des Frères de la rue Taisson ; M. le sous-préfet agissant au nom du préfet du Gard, en petite tenue, et escorté de plusieurs fonctionnaires, s'est présenté et a donné ordre au ca-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

LE SERGENT BAYONNE.

(Suite.)

Les deux Gavésio, malgré les gestes impératifs du capitaine de vaisseau, étaient montés aussi, le penn-bach levé sur l'agile sergent qui ne bougea pas, mais parut d'abord refuser de s'expliquer devant eux.

Cette pantomime, qui captivait d'un côté l'attention des grenadiers, de l'autre celle des Chouans, se termina singulièrement par une large poignée de main échangée entre Bayonne et les fermiers, et par un signe approbatif du vicomte de Kerbozec.

Bayonne redescendit le fusil sur l'épaule, reprit le commandement de sa compagnie, et la mit en marche au pas accéléré, l'arme au bras, tambour en tête.

Les Blancs avaient disparu, les grenadiers s'at-

tendaient à être fusillés à bout portant : on grognait tout en embobinant le pas.

— Il nous a vendu aux Chouans ! murmura Périnet.

— Il nous mène à la boucherie ! dit un second grenadier.

— On lui aura promis de l'épargner s'il nous livre !

— Ah ! ça, sommes-nous des moutons ?

— Au premier coup de feu des Chouans, il a ma balle dans le dos !... c'est sûr !

— Tout ceci a l'air d'une comédie, murmura Gérardium.

— Hum ! fit Bec-de-Perdrix.

Cette exclamation d'asthmatique valut au grenadier un méprisant haussement d'épaules du circonspect l'Enflammé.

— Vous vous fichez de moi, — dit-il, ayant à droite Gérardium, serre-fîle, et à gauche Bec-de-Perdrix dont il sentait le coude, — vous riez, vous autres, quand j'ai peur de me compromettre à la caserne par des paroles qui sentent la guillotine, et quand on est en marche contre l'ennemi, vous faites Hum ! vous manquez de confiance ! vous avez peur aussi !

— Peur ! interrompit Bec-de-Perdrix avec colère, tu ne répéterais pas ça hors du rang !...

— Silence ! et la paix, grenadiers, interrompit sévèrement le caporal Gérardium.

Bec-de-Perdrix néanmoins ajouta tout bas, peu après :

— Tu ne vois donc pas, bêtard, que notre brigand de fantôme nous a vendus aux Chouans !

— Bah ! répondit l'Enflammé, radouci par un sentiment de supériorité, tu n'es pas fin.... Il aura inventé une blague pour mettre les Chouans dedans ; il sait trop bien que, s'il nous trahissait, sa peau serait percée comme un tamis avant dix minutes.

— C'est vrai ! c'est vrai ! dit Bec-de-Perdrix convaincu.

— Ah ça, pensa Gérardium, qui entendait et souffrait qu'on parlât malgré sa précédente injonction, — est-ce qu'il aurait embarbouillé le vieux Kerbozec ?

Le caporal, que le capitaine de vaisseau n'eût pas été capable de reconnaître sans l'officieuse intervention de Mathieu Piment, avait pour sa part très-bien reconnu le vicomte de Kerbozec, ancien commandant du Lys.

Cependant les grenadiers franchirent sans obstacles le petit rempart contre lequel le détachement Brindard venait d'échouer un quart d'heure auparavant. Personne ne leur disputa le passage. Tous les Chouans s'étaient dispersés comme par magie. Seulement un petit gars de dix à onze ans marchait à côté des tambours pour leur montrer le chemin ; on se trouva dans l'avenue, en face du

manoir.

Les grenadiers s'étaient apaisés par degrés, car le raisonnement de l'Enflammé leur semblait sans réplique. De la queue à la tête on se l'était communiqué. Chacun se dit :

— Le sergent Bayonne a mis le capitaine chouan dans le sac, c'est un finot ; il n'y a plus de danger ! Impossible qu'il nous ait vendus ; sans ça, il ne serait pas à notre tête, car l'Enflammé a raison ; si les Chouans nous tiraient dessus, nous tirerions sur lui ; — il paierait le premier sa trahison.

Les grenadiers, pleins de confiance, marchèrent donc jusqu'aux palissades de la douve, l'arme au bras et tambour battant.

Bien que la cour du manoir fût pleine de Chouans, la plupart jeunes gars provenant de la compagnie d'Hilaire, personne ne tira sur les soixante et quelques compagnons du sergent Bayonne.

Il était évident, malgré cela, que la paix n'était pas faite, car sur les hauteurs de Rosven la fusillade tonnait toujours et l'on entendait aussi dans le bois, plus près encore du manoir, une série de décharges bien nourries.

— Que diable fricassons-nous ? se demandait Gérardium et ses camarades.

Le sergent Bayonne se chargea de la réponse :

— Grenadiers ! halte ! front ! à droite, alignement ! — Fixe ! — Arme bras !... Écoutez !

Tel fut l'exorde.

pitaine de gendarmerie d'enjoindre au directeur des Frères de quitter aussitôt l'établissement. Le directeur a encore refusé, déclarant qu'il ne céderait qu'à la force. C'est alors qu'en présence de quatre témoins désignés par lui, le directeur a été pris par le bras et conduit au dehors; ses Frères l'ont suivi.

Mais alors la foule s'est précipitée sur leurs pas, les accompagnant de leurs vivats et leur jetant des couronnes. Cette escorte d'honneur les a suivis jusqu'au pensionnat tenu par des Frères du même institut où ils ont été recueillis. Un Frère des écoles communales, se trouvant malade, a été expulsé comme les autres et transporté dans son lit.

Ce n'est pas en vain que les quatre témoins étaient désignés. Ceux-ci ont dû déclarer comme quoi violence a été faite aux Frères pour sortir d'un immeuble qui était leur propriété, et à cette heure le tribunal a été appelé à se prononcer immédiatement. Un jugement en référé peut autoriser les Frères à rentrer demain dans leur domicile. Alais est dans la plus grande surexcitation.

Voilà un nouvel exploit du héros du Finistère! M. Dumarest était attendu avec impatience par les radicaux qui espéraient qu'il ferait son devoir. Il est arrivé, et son «devoir» est fait. Eh bien! qu'il soit content. M. Dumarest sème les vents partout où il passe; il ne recueille que des tempêtes.

Sous ce titre: *Autre exploit de M. Dumarest*, le même journal raconte ce qui suit:

Il voulait intimider les Frères avant-hier. Dès son arrivée de Paris, il s'est rendu à Alais, il a mandé le directeur des Frères, qui s'est rendu à son appel escorté du Frère visiteur de la province; il l'a vivement pressé de remettre les clefs de l'établissement. Mais le directeur s'est montré toujours ferme et a constamment refusé. C'est alors que, se tournant vers lui, M. le préfet du Gard lui a dit:

— Monsieur Thadée, je vous somme de donner les clefs.

Le directeur a répondu:

— Vous ne les aurez jamais.

MONSIEUR THADÉE!!! Quel langage dans la bouche d'un préfet! N'était le peu de respect qui nous reste encore pour l'autorité, nous dirions que c'est là une impertinence doublée d'une irrégularité. Que M. Dumarest consulte les registres de l'Académie, qu'il interroge les arrêtés préfectoraux, il ne trouvera aucun nom de ce genre; il lira M. X..., en religion frère Thadée, mais M. Thadée n'existe que sur ses lèvres pour blesser un de ses administrés.

C'est là où nous en sommes sous la République de M. Dumarest!

Détail curieux: l'école laïque fondée dans le quartier Rochebelle, canton ouest d'Alais, pour remplacer l'école congréganiste, ne compte, depuis plusieurs jours qu'elle est ouverte, que QUATRE élèves. Quatre élèves pour deux maîtres! C'est un peu cher.

Le *Nouveau Journal du Midi* nous apporte, d'autre part, les renseignements ci-après:

— Ah! firent les soixante-dix grenadiers, caporaux et tambours y compris.

Camarades, poursuivit le sergent Bayonne dans son patois, le colonel est là-haut, il va descendre, selon toute apparence; les sans-culottes sont par ici, peut-être viendront-ils les premiers... Défense vous est faite de les laisser passer avant l'arrivée du colonel. Je n'ai pas d'ordre pour la manière de traiter les gens du manoir; je ne connais que le colonel La Patrie... Les gardes nationaux, les bonnets rouges et tout le reste... connais pas!... J'ai donc dit au capitaine chouan de tout à l'heure que je consentais à rester neutre jusqu'à l'arrivée du colonel. En cas de malheur, les paysans nous laisseraient retourner à Vannes avec armes et bagages, mais à condition de faire faire halte aux sans-culottes à cet endroit-ci jusqu'à ce que nous ayons reçu les ordres de notre colonel.

— Bien parlé! s'écria Géranium.

— Bravo! dirent Péritel, Bec-de-Perdrix et plusieurs autres.

Ces marques d'assentiment entraînèrent la majorité. Toutefois l'Enflammé se sentit atteint d'un nouvel accès de guillotino-phobie.

— Ah! chien! dit-il, voilà que nous refaisons de la politique.

— Imbécile! lui répondit Géranium, qu'as-tu donc encore? Visite ton amorce et fiche-toi du reste!... Pour ma part, ajouta le caporal sous

« C'est fait. Et, comme dit le maire d'Alais, force est restée à la loi. Les Frères de la rue Taisson, dont une délibération récente du conseil municipal a ordonné le remplacement par des instituteurs laïques, alors que 47,000 catholiques sur 22,000 habitants demandent leur maintien, les Frères, disons-nous, avaient déclaré qu'ils se croyaient fondés à occuper les locaux que le vénérable curé Taisson n'a cédés à la ville qu'à la condition d'y entretenir une école des Frères; ils avaient déclaré, ces braves et chers instituteurs, qu'ils ne céderaient que devant la force... Eh bien! c'est fait. La force a été employée, et, en vérité, on ne peut pas dire que l'administration n'a pas bien fait les choses.

Hier, dès la première heure du jour, presque nuitamment, les deux extrémités de la rue Taisson et toutes les rues qui aboutissent à la place de l'Hôtel-de-Ville ont été occupées par de forts piquets d'infanterie alignés sur les trottoirs et barrés par la gendarmerie locale renforcée de plusieurs brigades appelées des environs. Toute circulation était interdite sur ces divers points. On voulait sans doute que la population ne fût pas témoin de la violence que l'on allait faire à ceux qui depuis soixante ans étaient dans la paisible possession d'un immeuble dans lequel ils avaient instruit et élevé trois générations d'enfants du peuple.

Une brigade de gendarmerie à pied était rangée en bataille devant la porte de l'école. Bientôt M. le sous-préfet s'est présenté, escorté de M. le capitaine de gendarmerie, d'un commissaire de police, de l'inspecteur primaire et de quelques autres personnes. Au nom de M. le préfet du Gard, il a sommé le directeur et les Frères d'avoir à évacuer les locaux.

Le frère Visiteur, au nom du Directeur général, a de nouveau affirmé les droits de l'Institut et a renouvelé sa déclaration de ne céder qu'à la force. Le sous-préfet ayant donné l'ordre de l'employer, M. le capitaine de gendarmerie s'est vu dans l'obligation de prendre M. le frère Visiteur par le bras et de l'expulser. Le Directeur révoqué et les Frères ont dû suivre leur supérieur hiérarchique.

A l'exception d'un seul, chargé de dresser l'état des objets à l'usage personnel des Frères, tous ont été expulsés; tous, même les trois Frères attachés à l'école de Saint-Joseph, qui n'a pas encore été frappée d'interdit; tous, même un pauvre Frère malade que l'on a arraché de son lit pour le conduire à l'hôpital.

Les expulsés se sont rendus d'abord à un local provisoirement mis à leur disposition et ensuite au pensionnat libre de la rue Saint-Vincent.

Nous ne dirons rien des transports enthousiastes qui les ont accueillis en dehors des lignes gardées par la force armée. Les cris mille fois répétés de: *Vivent les Frères!* ont dû retentir douloureusement aux cœurs des conseillers qui ont eu le triste courage de voter l'expulsion des instituteurs du peuple. Nous ne parlerons point de leur marche triomphale dans nos rues. Jamais pareille ovation n'avait été faite dans notre

forme de commentaire, je commence à me recommander avec le sergent.

Il poursuivit mentalement:

— Sans-culottes et patriotes de malheur, pour compenser les Chouans que j'ai manqué tuer ce matin, j'abattrais bien quelques-uns de vous avec autant de plaisir que si vous étiez des *Késertliks!*

Les grenadiers, formés sur trois rangs, barraient à présent la route du marais, ou pour mieux dire la route de l'ouest; ils étaient à portée de pistolet des palissades auxquelles ils tournaient le dos.

Tout à coup ils virent apparaître Arrache-Tout portant Hilaire sur son dos, et le capitaine Piment toujours armé de sa prodigieuse hallebarde.

— Garde à vous! grenadiers! commanda le sergent Bayonne.

Piment, tout bon chrétien qu'il était, lâcha un juron à scandaliser l'enfer. Arrache-Tout, moins orthodoxe, en lâcha deux. Ils ne s'attendaient pas à rencontrer les grenadiers sur leur chemin.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLÉ.

Z..., après avoir mené une existence des plus orageuses, a cherché un refuge dans le mariage.

— Quelle était cette dame énorme à qui tu donnais le bras dimanche? lui demanda un ami qui l'avait aperçu avec sa nouvelle famille.

— Ma belle-mère.

— Diable! c'est un véritable monument.

— Exploiteur.

que cité. La feuille rouge a raison; jusqu'ici le conseil municipal a ri le dernier. Reste à savoir s'il a ri de bon cœur.

La force triomphe; de quel côté se trouve le droit? C'est ce que nous saurons bientôt. Les Frères viennent d'introduire un référé devant le président du tribunal. Des violences de l'administration, ils en appellent aux calmes décisions de la justice.

On vient de voir à quels misérables résultats ont abouti les persécutions contre les Frères d'Alais; l'école laïque, après de grands efforts, n'a pu recruter que 4 élèves. Il en est à peu près de même partout.

La municipalité d'Orléans a établi récemment dans le quartier Ouest de la ville une école laïque, qui ne compte après un mois d'exercice que 20 élèves; or, l'école coûte dix mille francs à la caisse municipale, ce qui fait donc cinq cents francs par élève. La laïcité n'est qu'un fardeau à tous les points de vue.

Etranger.

ESPAGNE. — Les journaux de Madrid sont unanimes à remercier cordialement les journaux de France de leur coopération pour le soulagement des nombreuses victimes des inondations de Murcie, d'Alicante et d'Almería.

Afin de rendre plus faciles, parmi les populations voisines de la frontière, les communications entre la France et l'Espagne, le gouvernement du roi Alphonse XII et le gouvernement français sont tombés d'accord pour abolir la formalité des passeports et des cédules d'identité en faveur des habitants que leurs occupations journalières appellent en deçà et au-delà de la frontière commune. Toutefois, un laissez-passer sera nécessaire. Cette pièce administrative ne sera jamais tarifée plus d'un franc et elle sera valable pour six semaines.

ITALIE. — Le Pape a envoyé 6,000 fr. aux victimes de Murcie.

Les Polonais de Rome se préparent à recevoir en grande fête Kraszewski, qui est prochainement attendu.

ALLEMAGNE. — On écrit de Berlin à l'*Express* que les bruits qui circulent au sujet du budget sont d'une nature peu réjouissante. Il est question d'un déficit s'élevant à quarante-deux millions de marcs.

DANEMARCK. — Le Folkething a été saisi par le ministère de la guerre d'un projet de loi sur l'augmentation de l'effectif de l'armée et de la flotte danoises. Ce projet est motivé par les besoins de la défense du pays, qui, vu la situation actuelle de l'Europe, doit se tenir toujours prêt à toute éventualité. On croit généralement que le Folkething se prononcera en faveur de ce projet.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Trois élèves de l'Institution Saint-Louis, MM. Dusray, Dommaget et Brosson, viennent de subir avec succès leur examen d'admission à l'École de cavalerie de Saumur, en qualité de cavaliers-élèves sous-officiers.

Reconnaissante de la généreuse inspiration de MM. les ouvriers peintres qui ont bien voulu faire, pendant leur fête, une collecte pour les pauvres assistés, la commission administrative du Bureau de bienfaisance de Saumur est heureuse de leur en exprimer publiquement ses remerciements.

AVIS ADMINISTRATIF.

Les cours d'adultes commenceront, à l'École mutuelle des Récollets, le lundi 3 novembre 1879.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Voici la désignation des corps de troupe dans lesquels seront envoyés les engagés conditionnels du département de Maine-et-Loire, en 1879:

32^e de ligne, Tours.

68^e de ligne, Issoudun.

13^e bataillon de chasseurs, Tours.

3^e dragons, Tours.

2^e chasseurs, Tours.

12^e d'artillerie, Vincennes.

13^e d'artillerie, Vincennes.

Train d'artillerie du 33^e régiment, Poitiers.

9^e escadron du train des équipages, Châteauroux.

1^{er} régiment du génie, Versailles.

Nous croyons savoir que la direction du Grand-Théâtre d'Angers vient d'engager M^{lle} Laget, première chanteuse légère.

Le prix du pain, à Paris, qui avait oscillé ces jours derniers entre 90 et 95 centimes les quatre livres, a été hier matin de 95 centimes. La hausse des grains s'est arrêtée sur les principaux marchés étrangers, en sorte que les prix pratiqués en ce moment à Paris ne paraissent pas devoir durer.

Ajoutons que la bourse de commerce constatait jeudi une baisse de 4 fr. par 100 kil. de blés, et une baisse correspondante sur les farines huit-marques.

LE CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

Un homme, qui a beaucoup fait pour le département de la Vienne, et qui saisit encore toutes les occasions qui se présentent pour nous montrer l'intérêt qu'il lui porte, M. de Soubeyran, nous a laissé un souvenir durable en créant le chemin de fer de Poitiers à Saumur.

Chaque jour, en suivant cette ligne si modeste, mais si utile, on éprouve le besoin de prononcer son nom qui n'est pas inscrit sur chaque gare, mais dont les voyageurs connaissent et apprécient la bienfaisante intervention.

Ce sont surtout ceux des petites localités qui éprouvent ce plaisir, car le chemin de fer de Poitiers à Saumur n'est pas précisément une ligne ordinaire. C'est un chemin de fer d'intérêt local, c'est-à-dire destiné à favoriser les petites localités; il n'a point été fait seulement pour les deux points extrêmes, mais aussi pour offrir aux populations rurales un moyen facile de circuler pour leurs affaires, d'un point intermédiaire à un autre.

C'est dans ce but que tous les trains avaient été jusque-là menés à petite vitesse, et s'étaient arrêtés à toutes les gares.

Qu'importe, en effet, au propriétaire-cultivateur qui se contentait, la veille, de son cheval ou de sa voiture, que le chemin de fer qui a remplacé l'un et l'autre ne devore pas l'espace, si y aura toujours gagné d'aller trois à quatre fois plus vite, et il n'en demande pas davantage.

C'est ainsi que de Poitiers à Saumur on avait voyagé jusque-là.

Mais ne voilà-t-il pas que certains esprits, tourmentés de la rage des innovations, viennent d'obtenir que notre petit chemin de fer prit les allures des grandes lignes, et qu'on créât un train direct, c'est-à-dire rapide.

Si ce train ne nuisait à personne, personne aussi n'eût réclamé. Ainsi, si on voulait aller vite, rien n'était plus facile que d'ajouter ce train à ceux qui existaient déjà, ou bien de choisir, pour cette prétendue amélioration, le train partant de Saumur à sept heures quarante minutes du soir.

C'est le système contraire qui a prévalu; et, sur les quatre trains qui circulaient chaque jour vers Poitiers et qui s'arrêtaient à toutes les gares, on a supprimé le plus commode et on l'a remplacé par le train direct.

Or, le train direct ne dessert pas les petites gares; et, à chaque instant, vous trouvez des gens qui sont désolés de le voir passer inutilement pour eux, ce qui les obligera de voyager pendant la nuit, souvent à pied.

Dans l'intérêt des populations rurales, il y a là évidemment quelque chose à faire. Nous nous trouvons bien de ce qui était, pourquoi l'avoir changé et pourquoi ne reviendrait-on pas sur ce changement qui, au lieu d'être considéré comme une amélioration, a déjà provoqué un pétitionnement sur plusieurs points de la ligne?

A cette réclamation, nous en joignons une autre.

En entendant parler de ce train direct et rapide, les voyageurs sur la ligne des Sables s'imaginaient qu'ils pourraient en profiter comme ceux de Saumur. Leur espérance

n'a point été déçue; mais cet avantage leur coûte cher, car, pour en jouir, ils sont forcés de faire, à Arçay, point de jonction des chemins de Saumur, de Tours, des Sables, de Niort et de Poitiers, un séjour de près de trois heures.

On comprendrait encore un pareil temps d'arrêt dans une grande localité, ou une localité intéressante; tout autre est Arçay, et, sans vouloir de mal à cet excellent pays agricole, nous nous permettrons de dire que, pour le voyageur, c'est là un trou où on le force de séjourner pendant plusieurs heures sans autre délasserment que la ménagerie, fort insuffisante du reste, de M. le chef de gare.

Mais, quelque curieuse qu'elle soit, on ne peut pas l'admirer pendant trois heures; et, pour celui qui connaît Arçay, ce séjour devient une véritable fatigue. Que voulez-vous qu'on fasse dans un village situé au milieu d'une plaine, et où on ne trouve pour tout hôtel qu'une chétive baraque, sur la porte de laquelle on a mis pompeusement le mot *restaurant*, et où on vend du vin... et, de plus, une gare où, dès le moindre froid, on n'a qu'à grelotter?

Somme toute, puisque l'Etat est, dit-on, plein de bienveillance, qu'il veuille bien nous le montrer en cette occasion, et qu'il ait égard à nos plaintes, en faisant cesser le séjour forcé à Arçay, et en arrêtant le train direct aux petites comme aux grandes gares.

Theodore GAILLARD.

(Journal de la Vienne.)

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Demain dimanche, 26 octobre, à 4 heures 1/2 précise, dans la salle du Cirque, à Angers, deuxième Concert populaire, avec le concours de M^{lle} Juliette Delaporte, pianiste.

L'éloge de l'Association artistique d'Angers, qui commence sa troisième année, n'est plus à faire; des plumes autorisées en ont raconté l'histoire. En effet, des critiques musicaux illustres, les Saint-Saëns, les Gouzien, les Joncières, les Commettant, les A. de Lasalle, etc., etc., n'ont pas dédaigné et ne dédaignent pas de consacrer des feuilletons entiers à cette importante question musicale. Tous les journaux, sans distinction d'opinion, depuis le *Figaro* jusqu'au *Voltaire*, ont chanté les louanges de l'Association artistique d'Angers....

Comme les années précédentes, elle donnera, pendant la saison d'hiver, des Concerts très-remarquables. Son orchestre, dirigé par M. Gustave Lelong, est encore en progrès. L'harmonie reste la même que l'an dernier, c'est-à-dire excellente, et ses cordes, légèrement augmentées, sont sensiblement améliorées. L'orchestre se trouvera cette année parfaitement équilibré.

Le programme du premier Concert, dimanche dernier, était magnifique: l'*Ouverture d'Obéron*, de Weber, cette merveille de coloris; la *Symphonie héroïque*, peut-être le chef-d'œuvre du Titan musical qui a nom Beethoven, et enfin les *Scènes pittoresques* de Massenet, une des meilleures œuvres du jeune maître qui a déjà porté si loin la gloire de notre jeune école française.

L'Association artistique a la promesse des concours de Bouhy, le charmant baryton qui, avant de partir pour la Russie, tient à venir apporter son précieux concours aux Concerts populaires d'Angers; C. Saint-Saëns le suivra de près, il a promis son concours pour le 16 novembre; Breitner, le grand pianiste, viendra ensuite; puis enfin Francis Planté, le roi des virtuoses; Sivori, Diaz de Sorria et bien d'autres ont aussi promis leur concours, ainsi que Massenet, Guiraud, Joncières, Léo Delibes, Dubois,

Godard, Svendsen, etc., etc., qui viendront diriger en personne l'exécution de quelques-uns de leurs chefs-d'œuvre.

Nous ne pouvons que féliciter les Angevins de pouvoir assister, chez eux, à des exécutions musicales comparables aux meilleures de la capitale, et à soutenir une œuvre qui répand sur leur cité une véritable renommée.

ANGERS.

Le *Patriote* nous apprend que l'incident de l'Ecole des Arts n'a pas eu de suites, heureusement, et que tout est rentré dans l'ordre.

TOURS.

Jeudi, à deux heures, a eu lieu le tir aux pigeons, dans un terrain appartenant à M. Genève. Beaucoup de tireurs s'étaient donné rendez-vous. Des paris assez nombreux ont eu lieu. Mais il nous serait difficile de donner le nom des tireurs les plus adroits, car tous ont accompli de brillantes prouesses. Cette année, l'entrepreneur était M. Mathélie, de Saumur, qui avait offert à la société des pigeons d'un prix très-moderé.

Aux environs du tir, beaucoup de chasseurs s'évertuaient à tirer les pigeons ayant été manqués dans l'enclos; c'était des fusillades répétées sur ces malheureuses bestioles. (Indépendant.)

POITIERS.

Le 2^e régiment d'artillerie pontonniers ayant terminé les écoles à feu, a quitté Poitiers hier vendredi, pour rentrer à Angers, où il arrivera le 28.

Il était hier à Mirebeau, et couchera ce soir samedi à Loudun, demain dimanche à Doué, lundi à Brissac.

Cette colonne est forte de 24 officiers, 364 hommes de troupe, 454 chevaux.

Le 2^e pontonniers a terminé jeudi son tir au Polygone de Biard. Au tir d'honneur qui a eu lieu la veille, un habitué pointeur a mis dans le tonneau.

Aussi, en raison de ce succès, ce militaire a été ramené du Polygone dans un chariot pavoisé et a traversé la ville précédé de la fanfare de son régiment. En arrivant à la caserne, il a été fêté par ses camarades.

Ce succès a valu à ce pontonnier une gratification extraordinaire, et il a reçu en outre une grenade d'or qui va orner la manche gauche de son dolman.

MONTMORILLON.

M. le comte Albert de Mun fera une conférence sur la question de l'enseignement, demain dimanche, à Montmorillon (Vienne). La séance sera présidée par M. le général de Ladmirault, sénateur de la Vienne, vice-président du Sénat.

LANGEAIS.

Un incendie d'une certaine violence a éclaté dans la nuit de mercredi à jeudi, à Langeais, au domicile du sieur Grenetier, boulanger. Toute la population s'est portée au secours et a fait la chaîne.

Au bout d'une heure et demie de travail, on est parvenu à éteindre cet incendie. La perte en bâtiments, accessoires de boulangerie, farines, harnais, bois, etc., est évaluée à environ 3,400 fr. Elle est couverte par une assurance. On ignore la cause de ce sinistre.

LES CONFÉRENCES NAQUET DANS LA SARTHE.

On lit dans la *Sarthe*:

« On nous envoie de curieux renseigne-

ments sur la petite noce de Dollon, dont nous avons parlé. Il paraît qu'on n'a pas pu trouver trois jeunes filles qui consentissent à se donner en spectacle pour jouer le rôle des jeunes filles républicaines bleue, rouge et blanche, qui devaient aller présenter leurs hommages au grand-prêtre du divorce. On a, paraît-il, choisi au dernier moment trois gars de ferme, qu'on a fait déguiser en jeunes filles bariolées des trois couleurs. M. Le Monnier est tombé dans le panneau et a pris ces jeunes farceurs pour des rosières.

» Nous trouvons la farce un peu raide, surtout lorsqu'elle s'adresse à un homme du poids de M. le député qui préside une des plus importantes commissions de l'Assemblée. »

Si M. Naquet doit venir à Angers pour se prêter à des parades de ce genre, c'est sur le champ de foire qu'il lui faudra dresser sa tribune.

Au fur et à mesure que la saison s'avance, il devient de plus en plus imprudent de manger des champignons. L'usage même de ceux qui appartiennent à l'espèce comestible n'est pas — tant s'en faut — exempt de danger.

Nous n'en voulons pour preuve que l'indisposition à laquelle ont failli succomber les époux Texier, propriétaires à Grapillet, commune de Soyaux, près Angoulême, à la suite d'un repas où avait figuré ce mets dangereux.

Dimanche soir, tous les deux avaient mangé d'un plat de champignons cueillis de leurs propres mains dans la journée et choisis avec un soin spécial. Le lendemain, ils n'éprouvèrent aucun malaise; ce n'est qu'au bout de deux jours que le médecin appelé par eux constata les symptômes d'un véritable empoisonnement.

Grâce aux soins de M. le docteur Werner et à la médication énergique qu'il a appliquée, les époux Texier sont aujourd'hui hors de danger.

BOURSE DE PARIS

DU 24 OCTOBRE 1879.

Rente 3 0/0	82 15
Rente 3 0/0 amortissable	83 90
Rente 4 1/2	111 50
Rente 5 0/0	117 75

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

LUNDI 27 octobre 1879.

LE PENDU

Drame en 5 actes, de MM. Anicet Bourgeois et Masson.

1^{er} acte: Voleuse et empoisonneuse. — 2^e acte: L'hôtel du Sauvage. — 3^e acte: Bigame III. — 4^e acte: Le Presbytère de Gaillac. — 5^e acte: L'Arrestation; l'Hospice de S^t-Julien-des-Bois.

La scène se passe, au 2^e acte, à Angers, le 3^e acte en Bretagne et les autres aux environs de Bordeaux.

Le spectacle sera terminé par:

La plus grande succès du théâtre du Gymnase

L'HOTEL GODELOT

Pièce nouvelle en 3 actes, de M. Crisafulli.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

COMPAGNIE NATIONALE

des Canaux agricoles.

MM. les obligataires sont informés que le coupon d'intérêt n^o 4, de 7 fr. 50 brut,

échéant le 1^{er} novembre 1879, sera payé à raison de 7 fr. par obligation au porteur et de 7 fr. 275 par obligation nominative.

A PARIS, CHEZ M. HENRI DE LAMONTA, BANQUIER, 59, RUE TAITBOUT; DANS LES DÉPARTEMENTS, CHEZ LES BANQUIERS CORRESPONDANTS.

NOTA. — Ces obligations sont dotées de subventions de l'Etat, de la ville d'Aix et du département des Bouches-du-Rhône, cotées officiellement aux Bourses de Paris, Lyon et Bruxelles; elles coûtent 280 fr. environ, rapportant 15 fr. par an, payables par moitié les 1^{er} novembre et 1^{er} mars de chaque année, et sont remboursables à 300 fr. en 12 ans. — On obtient ces obligations en s'adressant à tous les Banquiers et Agents de change.



SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures; y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Déaé, etc.

N^o 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 64 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Chéysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON 25, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire.

En la Mairie des Ulmes,

Le dimanche 23 novembre 1879, à midi et demi,

Par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés commune des Ulmes.

1^o Neuf ares 70 centiares de terre, au Sentier-Marchand, section C, numéro 68 du cadastre.

2^o Cinq ares 20 centiares de terre,

au même lieu, section C, numéro 48 du cadastre.

3^o Cinq ares 60 centiares de terre, au lieu dit les Varannes, section E, numéro 103 du cadastre.

4^o Onze ares de terre et vigne, à la Prévanchère, section H, numéro 746 du cadastre.

5^o Trois ares 30 centiares de vigne, au lieu dit les Vaumeignés ou Petit-Grand-Chemin, section G, numéro 250 du cadastre.

6^o Trois ares 40 centiares de terre et vigne, au Chillou, section H, numéro 766 du cadastre.

7^o Dix ares 20 centiares de terre, au Moulin-Cassé, aboutant à la route de Saumur.

Total des contenances: 48 ares 40 centiares.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, soit à M. FORGER, expert à Montreuil-Bellay, soit à M^e MÉHOUS, notaire. (674)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

JOLIE MAISON

De construction récente,

Style gothique,

Située à Saumur, rue des Boires, avec servitudes, cour et jardin, compris au cadastre de la ville numéros 983 et 984, section H, contenant une superficie d'environ 5 ares 80 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

M^e MAURICEAU, huissier-audencier à Saumur, demande un petit clerc.

Etude de M^e RICHARD CACAUD, notaire à Loudun.

A VENDRE

DE SUITE

Avec les IMMEUBLES qui en dépendent,

TRÈS-IMPORTANTE TUILERIE

Exploitée ville de Loudun (Vienne) depuis fort longtemps, parfaitement achalandée, pourvue d'un matériel et d'un outillage très-complets.

Excellent affaire. S'adresser à M^e Richard CACAUD, notaire à Loudun (Vienne). (534)

NOUVEAUTES

M. GABORIT demande un apprenti.

HOSPICES DE SAUMUR.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur,

Le dimanche 26 octobre 1879, à midi.

UN PRÉ

Appartenant aux Hospices de Saumur,

Situé prairie de Bellevue, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, porté au cadastre sous le numéro 408 de la section C, pour une contenance de 2 hectares 82 ares, et exploité par Jamin-Hamelin.

Jouissance au 1^{er} mars 1887.

Mise à prix... 500 francs.

S'adresser au Secrétaire des Hospices ou à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

MAISON, Grand'Rue, n° 54,
à l'angle de la rue du Prêche, n° 2.
MAISON, rue de Fenet, n° 106,
à l'angle de la ruelle Saint-Michel.
JARDIN CLOS, rue de Var-
rains, et **VIGNE** derrière, Che-
min-Vert, pouvant être vendus en-
semble ou séparément.

S'adresser audit notaire. (535)

A VENDRE
OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochain.

MAISON

Située à Saumur, rue de la Tonnelle,
occupée par M. Rossignol.
S'adresser à M. Yvon père, rue du
Roi-René. (472)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON DE CAMPAGNE

Située près le bourg de Saint-
Lambert.

S'adresser à M. GUINÉBERT, rue
d'Alsace, 8. (443)

A VENDRE

BON CHIEN COURANT, Agé de cinq
ans, bien dressé.
S'adresser à M. BICHON-BEAUFILS,
à Parnay.

LOSANGE PURGATIF

ANCIENNEMENT

GANGE PURGATIF



Très facile à
prendre,
sans saveur
ni coliques,
ni nausées,
ni constipa-
tion.
Paris, rue des Saints-Pères, 39.
Les deux purgations, 1 fr. 20; par la poste, 1 fr. 30.
Se trouve dans toutes les phar-
macies. (552)

A LOUER

LA PROPRIÉTÉ DE GRENELLE

A SAUMUR

Composée de maison d'habitation,
jardin enclous de murs, planté d'ar-
bres fruitiers et de vigne en plein
rapport, cour ornée d'arbres d'agrè-
ment, kiosques et divers autres bâti-
ments; situation agréable, à proxi-
mité de la ville; accès facile.

A LOUER

UNE PETITE MAISONNETTE

Au même lieu, rue de Nantilly,
Avec terrain à usage de jardin,
pouvant convenir à un jardinier.
S'adresser à M. J.-B. STEARS, pro-
priétaire à la Fuie, ou à M. P. LAR-
CHEVÈQUE, rue des Pâiens, 14.

A VENDRE

Grand assortiment

DE

BEAUX PLANTS DE PEUPLIERS

Suisses et d'Italie.

CHEVELUS DE VIGNES ROUGES
de Bourgneil, PINOT BLANC, Griffes
D'ASPERGES d'Argenteuil, etc., etc.
S'adresser à M. MARCHEAU, pépi-
nériste à Brain-sur-Allonnes (Maine-
et-Loire. (503)

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais ama-
teurs de bon thé, le mélange de **Thés**
noirs extra de la Maison **GUE-**
RIN-BOUFRON, dont la qua-
lité supérieure, composée des meil-
leures sortes, en fait une boisson des
plus agréables et des plus recherchées.
Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25
la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, con-
fiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils,
négociants, et dans les principaux
magasins d'épicerie et de confiserie.

SUCCÈS ASSURÉ

Guérison infaillible des coups, con-
tusions, chutes, douleurs intérieures,
par le **Bol Vulnérable Coustard**,
dit **Bol de chute**.
Envoi franco, contre 1,05, timbres
ou mandat. — BESNAUD, pharmacien,
rue Saint-Laud, 18, à Angers.
Dépôt dans toutes Pharmacies.

10,000 CURES!!..

FLEURS BLANCHES, Affections de
matrice, Peau,
ynémie, Chlorose, Faiblesse géné-
rale. — Guérison infaillible par les
BAINS DE TANNIN, 3, rue des Co-
lonnes, PARIS.
Brochure sur demande, FRANCO.

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des Journaux financiers
HUITIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.
PAR AN
4
FRANCS
Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F. LA Première Année
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications
qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE
59, Rue Taitbout — Paris.
LA GAZETTE DE PARIS a réuni
dans son hôtel de la rue Taitbout, n° 59,
tous les services financiers utiles aux
rentiers et capitalistes.

A LA PAIX

MERCERIE
BONNETERIE
LINGERIE
CANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, rue d'Orléans, 6,
SAUMUR

CORSETS
CRAVATES
BRETELLES
ÉVENTAILS

Maison reconnue pour vendre toutes ses **Marchandises** en
qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon
marché.

VÉRITABLE OCCASION Gilets flanelle croisée, belle qualité, sans manches
toutes les tailles. 2 fr. 90

CALEÇONS POUR HOMMES.

Très-bonne qualité	Coton écriu	Croisé de coton blanc	Toile forte.	Flanelle croisée
Qualité extra.	2 90	2 90	5 75	9 50
	3 75	3 75		

PARFUMERIE.

Vinaigre de J.-V. Bully, le flacon de 1 fr. 50.	1 fr. 50
Lait d'iris, L.-T. Piver, le flacon de 2 fr.	1 40
Eau de Lubin, petit modèle	1 90
Eau de Lubin, grand modèle	3 50
Eau dentifrice du D ^r Pierre, le flacon de 5 fr.	3 90
de Botot, le flacon de 5 fr.	3 90
Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr.	3 90
Veloutine, Ch. Fay, la boîte de 4 fr.	2 90
COSMYDOR, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50.	1 15

CHEMISES BLANCHES, COULEURS ET EN FLANELLE

Faux-Cols et Manchettes, en toile, en percale et en papier.
SPÉCIALITÉ DE GANTS CIVILS ET MILITAIRES

LA VELOUTINE

EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SAUMUR

ARTICLES POUR ROBES — CONFECTIONS POUR DAMES

MÉRINOS, CACHEMIRE et LAINAGES NOIRS.

SOIERIES NOIRES et FANTAISIE

CRAVATES — FOULARDS

DRAPERIES NOIRES & FANTAISIE

MOLLETONS & FLANELLES

TOILES DE FIL en tous genres et de toutes largeurs.

INDIENNES et CRÉTONNES pour ameublements

COUVERTURES de toutes sortes

MERCERIE — BONNETERIE — CORSETS

Choix très-considérable de **PARAPLUIES**

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour HOMMES

JEUNES GENS ET ENFANTS

Paletots, Redingotes, Habits, Gilets, Cabans, Pardessus, Pantalons

Nous continuerons à offrir notre **PARDESSUS CONFORTABLE** à 29 FRANCS, dont la qualité a été si appréciée l'année dernière.

CHEMISES BLANCHES

CHEMISES ET GILETS DE FLANELLE

Vêtements de travail en toile et velours

VÊTEMENTS DE CHASSE

UNIFORMES POUR LE COLLÈGE ET POUR L'INSTITUTION SAINT-LOUIS

CHAPELLERIE

Très-grand choix de Chapeaux et Casquettes à des prix extrêmement avantageux. Nous avons joint, cette saison, un bel
assortiment de **CHAPEAUX HAUTE FORME**, article que nos clients nous demandaient depuis si longtemps.